

## Nos poubelles vont avoir des puces mais c'est nous qui allons nous gratter...

La mesure vise avant tout à préserver le **budget des collectivités**. Le principe de la tarification incitative a un constat simple : plus un ménage produit de déchets, plus il doit payer. En France, les contribuables s'acquittent déjà annuellement de la [taxe d'enlèvement des ordures ménagères](#) (TEOM) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Pour ceux concernés par la tarification incitative, [ces deux impôts](#) comportent donc **une part variable**, liée au volume ou au nombre d'enlèvements de déchets. Pour un bac individuel de 120 litres, chaque collecte supplémentaire au-delà de 18 par an pourrait coûter environ **1,20 € pour un bac individuel de 120 litres**, et deux fois plus pour une poubelle "familiale" de 240 litres. Et si la part fixe, elle, est revue à la baisse (100€ au lieu de 186€), la facture peut vite grimper puisque 18 sorties par an correspondent à un ramassage de vos poubelles... **Toutes les trois semaines seulement.**

En 2021, la France a mis **19,6 milliards d'€** pour la gestion des déchets ménagers.

Les premiers résultats de la tarification incitative montrent une réduction de 30 % des déchets dans les communes où elle existe, grâce à une **optimisation des fréquences de collecte**.

## Réduire ses déchets pour éviter les

# pénalités :

Qui seront les prochains Français concernés par **ces conteneurs à puce qui menacent de grever notre budget** ? Il n'existe pour l'heure **pas de liste "officielle" à consulter**. Pour savoir si vous êtes de la partie, renseignez-vous auprès de votre **mairie**. Mais autant commencer à [réduire vos déchets dès maintenant](#) pour s'entraîner et **limiter de futures pénalités**. Voici quelques **bons réflexes, très simples**, à adopter avant 2025 :

**Triez** : séparer le verre, le papier et les emballages des ordures ménagères réduit significativement le volume de nos déchets à collecter. Les communes mettent à disposition des bacs spécifiques pour ces matériaux.

- **Composter** : les [déchets organiques](#) pour alléger considérablement le poids des poubelles "classiques". Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions de compostage, qu'il s'agisse de bornes collectives ou de la distribution de composteurs gratuits...)
- **Consommer mieux** : acheter davantage en vrac, éviter les produits suremballés, privilégier les produits réutilisables et recycler autant que possible !

Non seulement vous diminuerez vos déchets, et donc, le risque de voir une **lourde pénalité** vous tomber dessus à la fin de l'année, mais surtout, vous adoptez **un mode de vie plus responsable, bien plus doux pour la planète**.

**source : MSN**